

## Coty et de Gaulle

Francis de BAECQUE

Coty et de Gaulle, *Espoir* n°118, 1999.

L'année 1958 a vu la Ve République remplacer la IVe dans le respect des institutions ce qui a permis à René Coty d'accueillir Charles de Gaulle le 8 janvier 1959 pour « lui remettre la charge de cette maison capitale », qu'est la présidence de la République. Bien sûr, le déroulement des événements explique en partie comment ce passage a été possible et même rendu nécessaire pour sortir d'une crise de régime qui menaçait de devenir dramatique, mais encore fallait-il trouver les voies et moyens pour y parvenir et, ici, le rôle des hommes a été déterminant.

Certains, il serait irréaliste de le nier, ont agi sans se révéler au grand jour, ce qui a conduit à parler de complot, voire de 13 complots. Et il est sûr que l'explosion du 13 mai à Alger et ses suites ont été favorisées et exploitées par des influences souterraines, mais qui n'allaient pas nécessairement dans le même sens.

Et là n'est pas l'essentiel.

Le rôle joué, au fur et à mesure que la situation évoluait, par de nombreux hommes politiques doit être davantage souligné. Qu'il s'agisse d'Antoine Pinay qui, malgré ses réticences vis-à-vis du gaullisme s'est rallié publiquement au retour du Général, de Guy Mollet qui, par les questions qu'il a posées dès le 16 mai et par une lettre argumentée envoyée le 25 mai, a évolué jusqu'à voter l'investiture, entraînant en fait la moitié des élus socialistes, de Vincent Auriol qui, par une lettre du 26 mai, a adressé au Général une sorte de mise en garde qui pouvait être regardée comme une approbation conditionnelle.

Enfin, par son courage et sa clairvoyance, Pierre Pflimlin a, dans les moments décisifs, préparé les voies à une solution de la crise, avant de se retirer pour permettre à de Gaulle de devenir, ô ironie du sort, le dernier président du Conseil d'une République qu'il avait toujours rejetée.

Mais je crois qu'il faut dire, et cela n'a pas été suffisamment mis en relief, qu'un élément déterminant de la façon dont les événements ont été maîtrisés, a été une sorte de complicité entre Coty et de Gaulle.

C'est le point de vue que je voudrais expliciter en replaçant la crise de mai 1958 dans son contexte avant d'indiquer comment les deux hommes ont assumé les responsabilités qui étaient les leurs de juin 1958 au 8 janvier 1959.

### René Coty et Charles de Gaulle en mai 1958

Pour bien situer leurs rapports, il me faut rappeler des faits peu connus, mais dont je peux garantir l'authenticité. Dans son message au Parlement, lors de sa prise de fonction en janvier 1954, René Coty, après avoir évoqué les actes de bravoure et les souffrances de la Seconde Guerre mondiale, écrit : « Au «premier résistant », au chef de la France libre puis de la France

libérée, le général Charles de Gaulle, la patrie a voué une reconnaissance qu'aucune divergence d'opinion ne saurait effacer. »

Et à Henri Friol, ancien directeur du cabinet d'Edouard Herriot et bon connaisseur, à ce titre, des réactions de l'opinion de l'Assemblée nationale, qui lui demandait si ce passage était vraiment opportun, Coty a répondu : « C'est une pierre d'attente, on ne sait pas ce que peut réserver l'avenir. » Et en relisant le discours par lequel Coty a transmis sa charge en janvier 1959, j'ai été frappé de constater qu'il faisait référence à l'hommage qu'en prenant ses fonctions, « il avait tenu à lui rendre au nom de la patrie à jamais reconnaissante », c'est dire l'importance qu'il attachait à ces propos.

Le second fait est relaté par Jacques Chaban-Delmas qui, au printemps 1956 alors qu'il était ministre d'Etat du gouvernement Mollet, a été chargé de transmettre à de Gaulle le message suivant : « Je constate comme vous, que la France est ingouvernable dans les conditions actuelles, autrement dit, que les institutions ne peuvent rester en l'état. Mais j'en suis le gardien et il ne faut pas compter que je les viole. Cela étant, mon devoir est de rester aux aguets pour trouver une issue. Voulez-vous faire savoir au général de Gaulle que je suis dans cet état d'esprit ? Voulez-vous ajouter que je le tiens pour le seul homme capable de tirer la France de ce marasme ? Dites-lui que si une crise se présente et qu'elle soit assez grave pour que je puisse tirer au maximum sur le crédit que la Constitution octroie au président de la République, je ne manquerai pas de m'engager à fond en faisant appel à lui pour former le gouvernement, dans le cadre de nos institutions, afin précisément de changer celles-ci. Soulignez aussi que je comprendrais fort bien qu'un homme tel que lui ne veuille pas être gêné par la présence, à la table du Conseil des ministres, d'une autorité juridiquement supérieure à la sienne — lui qui détient de fait la plus haute autorité morale qui soit dans le pays. Dans ce cas, il n'y aurait pas de problème René Coty : je serais fier de rentrer au Havre, ma ville, avec le sentiment d'avoir bien servi la France et la République, mieux encore que j'avais rêvé de le faire ».

Ces deux appels donnent tout son sens à la démarche peu connue faite par René Coty le 5 mai 1958, soit plus de huit jours avant les événements d'Alger, mais plus de vingt jours après l'ouverture de la crise ministérielle découlant de la démission de Félix Gaillard et alors qu'après une tentative avortée de Georges Bidault, René Pleven s'efforce en vain de réunir une majorité.

Dans son message du printemps 1956, tel qu'il nous est rapporté plus haut, il est question d'une crise assez grave pour qu'il puisse être fait appel au Général. René Coty a longuement réfléchi sur la dégradation de la situation à partir de mai 1957.

Lors de la crise qui a suivi la démission de Guy Mollet, qu'il a douloureusement ressentie car elle l'a contraint à décommander in extremis une visite officielle aux Etats-Unis, soulignant d'une façon désastreuse l'instabilité de nos gouvernements, il nous a parlé pour la première fois de la nécessité d'un geste fort adressé au Parlement pour fustiger les intrigues des partis et les exclusives qui entravent toute action continue de l'exécutif.

Le gouvernement Bourges Maunoury tombe au bout de trois mois et la crise dure alors très longtemps : après un premier appel à Guy Mollet, une tentative infructueuse d'Antoine Pinay, une mission de Robert Schumann, René Coty s'adresse à nouveau à Mollet ; pendant que ce dernier négocie, Coty écrit dans son Journal le 27 octobre : « j'ai achevé ce matin la rédaction

de mon projet de message éventuel, cependant que Guy Mollet rédige sa déclaration d'investiture. Je ne « réalise » guère que cette semaine je peux être démissionnaire. »

Ainsi Coty envisageait dès ce moment-là de se démettre de ses fonctions si son message n'était pas entendu ; mais en faveur de qui faire un tel geste qui par nature n'est pas renouvelable ? Et, de fait, cette ébauche de texte n'entraîne pas la conviction. Et le gouvernement Gaillard va être investi, faisant dire au Général quand on lui promet que son heure va venir : « Ils trouveront toujours un radical pour former un gouvernement ! »

1958 ; aux difficultés internes classiques, aux développements de la guerre d'Algérie s'ajoute pour le gouvernement un conflit ouvert avec la Tunisie où l'armée a poursuivi les « rebelles » algériens qui s'y réfugient, d'où le bombardement d'un village tunisien qui atteint aussi des installations de la Croix Rouge. Tout ceci entraîne une plainte de la Tunisie à l'ONU et l'initiative des Anglais et des Américains de proposer leurs « bons offices » : c'était l'internationalisation de la guerre d'Algérie et ce fut la chute du gouvernement Gaillard et, par suite, à nouveau la recherche d'un président du Conseil.

C'est alors que René Coty considère que la crise est assez grave, pour reprendre la formule du texte de Chaban-Delmas, pour alerter le Général et savoir quelles sont ses intentions. Et cette démarche du 5 mai va, selon le témoignage de Guichard, modifier l'attitude de De Gaulle : « Mais le 5 mai la crise durait encore. Et le général Ganeval, chef de la maison militaire de l'Elysée, vint nous voir, Bonneval et moi, à l'appartement de Jacques Foccart, avenue de l'Opéra. Le président Coty désirait faire savoir qu'au vu des informations en sa possession, il estimait que la situation devenait inextricable, que le craquement était imminent. Dans cette perspective il souhaitait connaître les intentions du Général. Le 7 mai, j'allais dîner à Colombey pour mettre le Général au courant. Il considéra que les choses se passaient désormais convenablement, puisque c'était le président de la République lui-même qui le prévenait, lui qui l'avait toujours dit, que la IVe allait périr ».

Et c'est ainsi que s'est nouée la complicité que j'ai évoquée en commençant ce récit : de Gaulle sait que Coty veut l'appeler, Coty a besoin d'une réponse claire et il va étudier de très près ce que va dire le Général.

La déclaration du 15 mai est regardée comme une réponse au message du 5 mai, mais elle n'est pas sans ambiguïté car de Gaulle semble vouloir tenir ses pouvoirs directement de sa mission historique quand il dit : « Naguère, le pays, dans ses profondeurs, m'a fait confiance pour le conduire tout entier jusqu'à son salut.

Aujourd'hui, devant les épreuves qui montent de nouveau vers lui, qu'il sache que je me tiens prêt à assumer les pouvoirs de la République. »

Or pour Coty, le respect de la Constitution est essentiel et implique que ce soit lui qui sollicite le Général et que celui-ci vienne à l'Elysée. Aussi, quand le Général répond dans sa conférence de presse du 19 mai : « je réponds que si de Gaulle était amené à se voir déléguer des pouvoirs exceptionnels, pour une tâche exceptionnelle, dans un moment exceptionnel, cela ne pourrait se faire suivant la procédure et les rites habituels, tellement habituels que tout le monde en est excédé », Coty ne peut se sentir rassuré, mais il entend aussi un appel à chercher une formule qui, dans le respect des textes, pourrait alléger la procédure.

C'est ainsi que fut trouvé pour l'investiture devant l'Assemblée de maintenir l'obligation pour le Général de venir en personne pour la déclaration sur son programme et de prévoir qu'il puisse se retirer après, sans répondre aux questions des parlementaires et sans assister au vote.

Par la suite, dans la déclaration du 27 mai où de Gaulle affirma avoir « entamé le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain », Coty retient le terme de régulier et comprend dans l'appel aux forces armées de rester dans la discipline, la nécessité d'agir vite, pour éviter qu'après « l'occupation » de la Corse, il y ait d'autres actions subversives.

Aussi la rapidité avec laquelle Coty a mené la procédure après avoir reçu la démission du gouvernement Pflimlin est-elle exemplaire. Consultations d'usage, informations au Général sur les points qui pouvaient paraître litigieux (procédure d'investiture, durée des pouvoirs spéciaux), association des présidents des Assemblées à la décision, tout ceci qui prenait d'habitude des semaines, est réglé en vingt-quatre heures.

C'est ici que paraît s'instaurer entre les deux hommes une sorte de complicité : sans qu'aucun contact direct n'ait eu lieu entre eux, le Général accepte de recevoir le Secrétaire de l'Elysée, le 28 mai dans l'après-midi, puis les présidents des Assemblées, le soir. Le 29 au soir, il est à l'Elysée.

Et le texte, dont nous avons montré qu'il était en préparation depuis de longs mois, est d'une rigueur et d'une grandeur de pensée tout à fait remarquable. Citons-en seulement le point central : « Dans le péril de la patrie et de la République, je me suis tourné vers le plus illustre des Français, vers celui qui, aux années les plus sombres de notre histoire, fut notre chef pour la reconquête de la liberté et qui, ayant réalisé autour de lui l'unanimité nationale, refusa la dictature pour établir la République. »

Ainsi, par la qualité de ses prévisions à long terme et par la rapidité de la mise en œuvre lorsque le moment fut venu, René Coty a joué un rôle déterminant et, de plus, il a vu, grâce au retour du Général, sa volonté de réforme des institutions réclamée par lui, en vain, depuis des années, enfin rendue possible.

Coty président de la République et de Gaulle et président du Conseil (1er juin 1958-8 janvier 1959)

Le Général est investi le 1er juin par 329 voix contre 224 et, conformément à ce qu'il avait annoncé dans son discours d'investiture dont il avait exposé l'essentiel à Coty lorsqu'il était venu le voir à l'Elysée le 29 mai au soir, il demande les pleins pouvoirs pour une durée de six mois et il engage la révision de la Constitution. Ces textes votés, les Assemblées entrent en intersession jusqu'au mois d'octobre, date à laquelle le gouvernement escompte avoir fait voter la nouvelle Constitution ; elle sera approuvée par référendum le 28 septembre et promulguée, sous la signature de Coty, le 4 octobre.

Dès le début juin, Coty se trouve en présence d'un président du Conseil qui n'est plus sous le contrôle du Parlement et qui est devenu, plus que jamais, le plus illustre des Français, conscient de la mission qu'il tient de son passé. Il s'agit pour Coty de ne pas gêner le déroulement de l'expérience qu'il a lui-même initiée, mais aussi de respecter la Constitution,

encore en vigueur, de la IV<sup>e</sup> République ; il s'agit aussi de suivre les travaux d'élaboration de la nouvelle Constitution sur le contenu de laquelle il veut pouvoir donner son avis ; d'où deux attitudes contraires.

### *Coty prend un « profil bas »*

Sur le premier point, Coty accepte de rester plus que jamais le Président irresponsable de la IV<sup>e</sup> République tout en veillant au respect des procédures. Tel fut le cas du rôle respectif du Conseil de cabinet et du Conseil des ministres : il est clair que la mise au point des décisions était assurée, sous la présidence du chef de gouvernement, en Conseil de cabinet mais, formellement, la décision était prise en Conseil des ministres si la procédure l'imposait. Par suite, les séances du Conseil des ministres, bien qu'ayant un ordre du jour très chargé, ne duraient que quelques quarts d'heure au lieu des séances interminables des mois précédents ; cela faisait sourire les journalistes venus interroger les ministres à la sortie du Conseil, au point qu'au bout de quelques semaines, du Vignaux téléphonait au directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères pour lui demander que soit un peu étoffé le rapport fait traditionnellement sur l'actualité diplomatique pour faire durer un peu plus le Conseil.

Les ministres qui avaient siégé au Conseil sous les gouvernements précédents ont tous souligné la différence de comportement du président de la République qui, alors qu'il intervenait très largement précédemment, restait silencieux désormais, sous la seule réserve de ce qui sera dit sur les textes constitutionnels.

Les cérémonies du 14 juillet ont été l'occasion de souligner les difficultés de concilier la conception que le Général avait de son rôle et de sa place avec les institutions de la IV<sup>e</sup> République. En effet, selon le protocole, le président du Conseil n'était que le quatrième personnage de l'Etat après le président de la République qui préside aux solennités nationales, le président de l'Assemblée nationale et le président du Conseil de la République. Or, Coty ne pouvait pas ne pas inviter ces derniers à la tribune officielle et de Gaulle avait déclaré qu'il ne serrerait pas la main de Le Troquer ; on allait à un incident public. C'est Coty qui a trouvé la solution : selon la coutume, il passerait les troupes en revue autour de l'Etoile avec, à ses côtés, le chef du gouvernement, puis ils descendraient les Champs-Élysées en voiture. Coty a tenu à rester assis pendant que le Général, debout, répondait aux acclamations de la foule. Arrivés au niveau de la tribune officielle, Coty a regagné sa place pendant que de Gaulle allait saluer la statue de Clemenceau et partait pour Villacoublay où un avion devait l'emmener à Toulon pour passer en revue la flotte, après l'hommage rendu aux armées de terre et de l'air à Paris.

Le peu de prétention de Coty de peser sur les décisions apparaîtrait dans son Journal ; ainsi, il y indique qu'au vu des résultats du référendum, il penche pour revenir au scrutin majoritaire et il ajoute : « De Gaulle paraît orienté en ce sens, mais il a la courtoisie de me demander mon avis sur cette question et sur l'Algérie. »

### *Coty et la réforme de la Constitution*

Ici, son attitude est différente mais ce qui va faciliter les choses c'est son accord de base sur les principes retenus. Dès la III<sup>e</sup> République, il a préconisé un renforcement de l'exécutif et de

sa stabilité ainsi qu'une amélioration du travail parlementaire. Aux débats des Constituantes de 1946, il a demandé la nomination du chef du gouvernement par le chef de l'Etat et revendiqué pour celui-ci le droit de dissoudre l'Assemblée, il a fustigé avec vigueur l'emprise des partis sur la vie politique encore renforcée par le scrutin proportionnel. En conclusion de son explication de vote pour rejeter le projet de loi constitutionnelle, il s'écriait : « Les partis maîtres absolus de la France, je ne puis quant à moi accepter cela », formule à résonance gaullienne.

Mais Coty n'en tient pas moins à suivre de très près l'élaboration des textes ; il s'est même parfois irrité de ne pas les avoir assez vite pour connaître les versions qui se sont succédées. Il a fait de très nombreux amendements et est intervenu les 15, 23 et 31 juillet, le 19 août et le 1er septembre sans oublier le Conseil des ministres final.

Il aurait souhaité que d'autres Conseils puissent suivre l'évolution des réactions mais il s'est heurté à un refus. Voici les notes de son Journal qui sont significatives : « J'avais téléphoné à Belin puis à Pompidou pour les prier de demander à de Gaulle que le Conseil de cabinet prévu pour mercredi matin fût converti en Conseil des ministres. De Gaulle s'y refuse. Ce ne sera, m'a-t-il fait dire, qu'une courte séance. La délibération véritable sur le projet constitutionnel n'interviendra qu'après l'avis du Conseil d'Etat. » Le mardi 2 septembre, il revient à l'assaut : « je demande que mercredi il n'y ait pas de Conseil de cabinet afin que le Conseil des ministres soit vraiment une séance de travail. Pompidou dit non à de Baecque. J'insiste, et c'est oui. »

Mercredi 10 h 30 - « Intéressant Conseil des ministres. Le premier en réalité. Il dure jusqu'à 15 heures... »

Sur le texte lui-même, il fait 65 propositions de rédactions et d'amendements qui étaient souvent dépassées par la nouvelle mouture élaborée entre temps. Il s'est particulièrement intéressé aux textes concernant la présidence de la République, soit pour en limiter les pouvoirs, en souhaitant que le Premier ministre contresigne les décisions prises en application de l'article 16 sur les pouvoirs en cas de crise exceptionnelle, car il lui paraît inconcevable que le Premier ministre ne soit pas alors solidaire du Président, soit pour garantir son indépendance. Il obtient, par exemple, que pour déclarer la vacance de la présidence, le Conseil constitutionnel se prononce à la majorité absolue de ses membres et que le texte prévoyant la possibilité pour lui de déléguer ses pouvoirs en matière de nomination de fonctionnaires soit une loi organique et qu'il soit bien indiqué que les mesures seront prises à son initiative. De plus, il rédige lui-même à plusieurs reprises les articles concernant l'indépendance des magistrats et le Conseil supérieur de la Magistrature, ainsi que l'exercice du droit de grâce.

Enfin, il obtient en Conseil des ministres que le Premier ministre puisse recevoir délégation pour suppléer le Président empêché par la maladie ou en voyage à l'étranger, car il s'était rendu compte des conséquences fâcheuses d'une longue absence, compte tenu de toutes les décisions qui sont prises en Conseil des ministres.

Dans un autre domaine, il faut indiquer que Coty a proposé que les membres du Parlement puissent saisir le Conseil constitutionnel, réforme qui fut l'œuvre de Giscard d'Estaing et qui a profondément modifié le poids de cette institution et les droits de l'opposition.

En définitive, je puis affirmer que René Coty a approuvé sans réserve la Constitution de la Ve République dans sa rédaction du 4 octobre 1958 qui prévoyait un mode d'élection du président

qui ne pouvait que satisfaire l'ancien vice-président du Conseil de la République. On sait que par la suite, lui qui a plaidé pour une procédure souple de la réforme de la Constitution, a été en profond désaccord sur la réforme de 1962 tant dans son fond que sur la procédure choisie.

Or, les règles de l'élection à la présidence prévues en 1958 ont pu sembler pouvoir poser un problème : en effet, le mode de scrutin semblait tout à fait convenir à René Coty, connu et apprécié par le corps électoral, et les conseils de se présenter ne lui ont pas manqué, qui n'étaient pas sans arrière-pensées, notamment s'agissant d'André Le Troquer.

Le mieux ici est de laisser la parole à René Coty lui-même : « 28 novembre 1958 - En fin de matinée, de Gaulle fait demander à Merveilleux du Vignaux si je pourrai le recevoir vers 17 h 45, 18 heures. A 18 heures pile, il arrive et me dit en substance : « L'élection présidentielle s'approche, je viens vous demander conseil. » Je réponds : « J'ai pu hésiter avant les élections de dimanche dernier. Je n'hésite plus. Le chef de la nation doit être le chef de l'Etat. Si l'Assemblée avait été autre, peut-être eût-il été nécessaire que vous puissiez y paraître comme Premier ministre. Mais ce ne sera pas le cas. » - Mon état de santé, dit-il, ne me l'aurait d'ailleurs pas permis. - Quand et comment annoncer votre candidature ? Je voudrais qu'il apparût que nous sommes bien d'accord. (C'est ce que m'avaient proposé les quatre grands la veille, en ces propres termes.) Je leur avais fait observer, et je le dis à de Gaulle, qu'il ne serait pas correct qu'un président de la République en exercice proposât son successeur, contrairement à toutes les traditions. Il en tombe d'accord. - Mais alors quoi ? - « Comme d'ordinaire, lui dis-je, j'ai jeté sur le papier un projet de texte. » Et je sors de ma poche un papier que je lui laisse ; il est à peu près ainsi libellé : « Le général de Gaulle s'est entretenu vendredi soir avec le président de la République de la prochaine élection présidentielle. Monsieur René Coty lui ayant confirmé qu'il n'avait pas le désir de demander le renouvellement de son mandat, le général de Gaulle a décidé de [laisser] poser sa candidature. » — Pose-t-on sa candidature à une élection présidentielle ?

- La négative était autrefois professée. Il y avait là un peu d'hypocrisie. Au surplus, j'ai prévu le mot laisser. Ce n'est d'ailleurs qu'un projet hâtif. « Emportez-le. » - « Je tiendrais à vous rendre hommage. » — « Je ne le refuse pas car j'aimerais n'avoir pas l'air d'être mis à la porte. Ce pourrait être d'ailleurs dans l'allocution d'investiture, si la transmission des pouvoirs n'a pas lieu comme autrefois dans l'intimité de ce cabinet de travail. Mais sans doute laisserez-vous à l'un de vos collaborateurs, Monsieur Lefranc, je crois, le soin de régler ce cérémonial avec mes collaborateurs. » — « Ce sera Monsieur Pompidou qui verra cela avec Monsieur Merveilleux du Vignaux. »

- « Quant à la date de cette transmission des pouvoirs, j'avais dans l'entretien que nous avons eu en juillet sur cette question, exprimé le vœu que ce fût avant Noël, j'ai changé d'opinion depuis ce midi, à la suite d'une conversation que j'ai eue avec Jacques Rueff et qui m'a rempli de joie ; en me faisant espérer pour la fin de l'année l'assainissement financier dont je rêve depuis quarante ans. Je souhaite que ce soit vous qui le présentiez au peuple comme chef du gouvernement. C'est une bataille décisive qui ne va pas sans risques. Mais si nous ne mettons pas à profit pour la livrer l'élan national qui seul peut assurer le succès, nos finances continueront à nous condamner au mensonge et à la mendicité. » - « Oui si Pinay se décide. » - « Il le faut. » - Il me dit ensuite un mot de sa visite à Adenauer, dont il est satisfait. En tout, une demi-heure. Il s'en va en me remerciant à plusieurs reprises. « C'est à vous, lui dis-je, que tous les Français doivent une immense reconnaissance. »

«Je rends compte aussitôt au général Ganeval, qui a accompagné de Gaulle jusqu'à la porte et me dit qu'il était si enchanté qu'il l'a pris dans ses bras.

« Et moi aussi je suis content. [...] Je redoute aussi l'ennui, le désœuvrement, mais ce sera seulement un mauvais moment à passer. »

Pour conclure cette esquisse des rapports entre Coty et de Gaulle dans ce moment capital de notre histoire, je ne puis que reprendre quelques extraits des discours échangés lors de la passation des pouvoirs, le 8 janvier : « Monsieur le président de la République.

Le premier des Français est désormais le premier en France. En lui remettant la charge de cette maison capitale, je suis fier de lui renouveler l'hommage qu'en y entrant j'avais tenu à lui rendre au nom de la patrie à jamais reconnaissante.

La patrie, c'est quand elle était au plus profond de l'abîme que le Général s'est acquis devant l'histoire la gloire impérissable de l'appeler au combat pour l'honneur et la liberté.

La patrie c'est quand elle était au bord de l'abîme qu'à son tour elle a fait appel au général de Gaulle.

Le péril mortel que j'avais en vain dénoncé dès longtemps vous l'avez aussitôt conjuré. Le peuple de France, si divisé autrefois, a retrouvé autour de vous son unité profonde.

Pour la première fois dans notre pays une révolution - révolution nécessaire, révolution constructive - a pu s'accomplir dans le calme des esprits et dans le respect des lois mêmes qu'il s'agissait de réformer. »

Le président de la République a répondu :

« Monsieur le président,

Messieurs,

A tout ce qu'il y a d'imposant dans cette cérémonie, je suis profondément sensible.

Vos paroles, Monsieur le président dont la sagesse est d'autant plus frappante qu'elles ont été prononcées par un grand citoyen quittant avec une dignité parfaite le mandat qu'il a exercé d'une manière vraiment exemplaire, la proclamation solennelle des résultats, la noble adresse du président du Conseil constitutionnel, la présence du gouvernement, confèrent à notre réunion le caractère de majesté qui convient à son sujet. »

Je crois enfin nécessaire d'évoquer les conditions dans lesquelles s'est achevée cette cérémonie des adieux.

Les deux hommes ont remonté ensemble les Champs-Élysées au milieu des cris d'une foule mêlant dans l'allégresse les cris de « Vive de Gaulle » et de « Vive Coty ». Après l'hommage rendu au Soldat inconnu, le Général a été retenu par tous ceux qui voulaient le féliciter. René Coty n'a pu que se retirer, entouré de ces collaborateurs jusqu'à la voiture qui l'attendait à l'angle de l'avenue Foch.

Sur cet incident, je me permets de me citer moi-même et de conclure : « J'ai retrouvé, dans les archives, le protocole de la cérémonie à l'Étoile qui ne dit rien à ce sujet. Ce qui est sûr, c'est

que les adieux ont été sommaires et que le président Coty a ressenti désagréablement ce manque d'égard.

Cependant, pour ma part, je pense qu'en fin de compte, ce départ discret et solitaire était d'une dignité tout à fait exemplaire, à l'image de René Coty.

Durant tout son septennat écourté, nous l'avions entendu nous dire de faire toujours la différence, comme son maître Biaise Pascal le lui avait appris, entre la grandeur d'établissement et la grandeur personnelle.

En quittant sans cérémonial la première, René Coty se montrait revêtu de la plénitude de la seconde.

Et cela parce qu'il avait toujours su conserver dans ses fonctions cette qualité fondamentale : l'humour.

Car s'il a toujours voulu accomplir à la perfection les devoirs de sa charge, il a su garder le recul nécessaire vis-à-vis des honneurs qu'elle implique.

Il disait souvent de sa présence à l'Elysée : « Je suis locataire en meublé » et il aurait pu faire sienne cette affirmation de la princesse Irulan dans Dune : « La grandeur est une expérience passagère, jamais elle n'est stable. Elle dépend en partie de l'imagination humaine qui crée des mythes. La personne qui connaît la grandeur doit percevoir le mythe qui l'entoure. Elle doit se montrer puissamment ironique. Ainsi elle se garde de croire en sa propre prétention. En étant ironique, elle peut se mouvoir librement en elle-même. Sans cette qualité, même une grandeur occasionnelle peut détruire un homme ».

Les manifestations de la foule autour de la voiture de René Coty à son départ de l'Etoile, les témoignages de sympathie sur la route, l'accueil délirant au Havre ont été le signe de l'affection du pays pour celui qui avait été, aux moments difficiles de mai 1958, capable de sauvegarder la paix publique ».